

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cassandra Brien Woodberry

<https://www.cadre21.org/membres/6192e4c42de6985609cff4dd>

Date d'obtention : 2021-12-13 20:26:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les interventions éducatives, la sécurité et le bien-être prennent une place très importantes dans le processus.

L'aide mémoire et les 4 éléments essentiels permettant de guider mon intervention seront sans aucun doute mes outils de références.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette trousse me permet de bien comprendre mon rôle auprès des adolescents ainsi que les interventions à faire dans de telles situations. Nous sommes les intervenants de première ligne et cela a un grand impact pour la suite du processus.

Je me sens donc plus solide afin de faire face à une situation de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rien consulter;

Ne pas remplir le questionnaire avec l'instigateur;